



Ville de  
Malintrat

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 063-216302042-20241104-38\_24-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 28 octobre 2024

### Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. DA SILVA Carlos, M. CHORDA Marco, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

### Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth

Secrétaire : Madame VIALLE Anne-Marie

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 14

Votants 15

### **38\_24 AVENANT AUX BAUX DE LOCATIONS DES 5 LOGEMENTS**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que la commune met à la location 5 appartements dont 3 entièrement refaits à neuf.

Afin de pouvoir récupérer comptablement les charges incombant à ces locataires, il est nécessaire de le clarifier dans chaque bail et ce à la demande du Trésor Public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir un avenant au bail de chaque locataire en spécifiant la nature des charges à recouvrer.

Le conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** cette décision

**PRECISE** qu'un avenant sera rédigé pour chaque locataire.

Au registre sont les signatures  
A Malintrat, 12 novembre 2024  
Le Maire, André MAGNOUX

Certifié exécutoire le :

Publié le :



MAIRIE DE MALINTRAT